



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION SPÉCIALE

le mardi 3 juillet 2018, 19h
SALLE COMMUNAUTAIRE DE PLANTAGENET

Présences: Fernand Dicaire, Président
René Beaulne, Conseiller
Benoit Lamarche, Conseiller
Chantal Galipeau, Conseillère
Jeanne Doucet, Conseillère
Jean-Claude Delorme, Conseiller
Jean-Pierre Cadieux, Conseiller

Personnel présent: Guylaine Poirier, Administratrice de zonage
Valérie Parisien, Trésorière
Monique Bastien, Greffière par intérim

1. Ouverture de la réunion

Le représentant de la compagnie Enbridge Gas Distribution, Monsieur Rick Gazda, chef d'équipe – opérations, a présenté au Service d'incendies d'Alfred et Plantagenet une subvention d'une valeur de 5 000 \$ sous forme d'avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. La subvention, qui cadre dans Projet Zéro, une campagne d'éducation publique du Conseil public sur la sécurité incendie du commissaire des incendies en partenariat avec Enbridge, représente un total de 210 avertisseurs qui seront distribués dans les zones à haute densité à travers la Municipalité. Monsieur Gazda a souligné le dévouement du Canton d'Alfred et Plantagenet envers la sécurité et l'éducation de la population dans le contexte de la prévention d'incendies.

Monsieur Stéphane Dubuc, conseiller en protection contre les incendies au Bureau du Commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence, a remercié le Service d'incendies d'Alfred et Plantagenet de promouvoir le Projet Zéro, dont l'objectif ultime est de sauver des vies. En partenariat avec Enbridge, plus de 34 000 avertisseurs ont été distribués depuis 2009 à travers la province. Monsieur Dubuc a remercié le Maire, Monsieur Dicaire, et les membres du Conseil pour leur appui dans le projet.

Monsieur Stéphane Barbarie, député-chef pompier du Service d'incendies d'Alfred et Plantagenet a également mentionné que les avertisseurs seront distribués et installés durant la semaine de la prévention des incendies, qui aura lieu du 7 au 13 octobre 2018.

« Il s'agit d'une très belle initiative », a noté Monsieur Dicaire. « Le service d'incendies est très bien équipé pour promouvoir la sécurité dans notre Municipalité, et la subvention octroyée vient renforcer leurs efforts de façon concrète. »

Résolution 2018-350

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion spéciale du Conseil soit déclarée ouverte.

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-351

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Divulgations d'intérêts pécuniaires

Aucune

4. Réunion de l'actionnaire pour Hydro 2000 Inc.

M. Gérald Gauthier de la firme Deloitte présente les états financiers d'Hydro 2000 Inc. pour l'année 2017.

Il est noté que depuis l'existence de Hydro 2000 Inc., c'est la première fois qu'il y a un déficit au montant de 1 224 \$. Le remplacement de poteaux, les réparations pour mettre le système à jour, l'augmentation des frais de vérification et la restructuration ont occasionnés des dépenses additionnelles.

Les soldes de comptes de report réglementaires au montant de 733 082 \$ peuvent être récupérés auprès des usagers par le biais de charges additionnelles sur les factures, avec l'approbation de la OAB.

Résolution 2018-352

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que les états financiers d'Hydro 2000 Inc. pour l'année 2017 soient adoptés.

Adoptée

5. Proposition de modification au Règlement de zonage numéro 2009-50 (Dossier ZON-6-2018)

Le maire invite l'administratrice du zonage à expliquer la demande de modification.

La proposition de modification au Règlement de zonage s'applique à la propriété située au 1971 rue Lajoie à Lefavre, décrite comme étant une partie du Lot 19, Concession 1 B.F. de l'ancien Canton d'Alfred. La modification proposée a pour but de changer la catégorie de zonage de la propriété de la zone «Institutionnelle (I)» à la zone «Institutionnelle – Exception X (I-X)», afin de permettre des usages commerciaux tels qu'une boulangerie, un restaurant, un dépanneur et d'autres usages permis dans la zone «Commerce Local (C1)» sur la propriété, plus précisément dans les locaux de l'ancien hôtel de ville du Canton d'Alfred.

Le maire demande s'il y a des questions ou s'il y a des gens en faveur ou contre la proposition de modification ZON-06-2018.

M. Jeff Campbell, propriétaire du 1964, rue Hôtel de Ville, demande quelles seraient les implications à long terme résultant du changement de zonage et questionne la possibilité d'un grand lot commercial ou d'un lot de stationnement.

Le maire indique que le changement de zonage s'applique à la partie avant de l'édifice, laquelle est vacante depuis l'amalgamation; le garage à l'arrière de l'édifice continuera à servir aux Travaux publics. La municipalité doit respecter le processus prescrit par la Loi sur l'aménagement du territoire, dans le but d'offrir les locaux pour fins de location, pour permettre la relocalisation de la bibliothèque, ou pour d'autres options.

L'administratrice du zonage mentionne que l'endroit pourrait servir à introduire des nouveaux services à la communauté. L'impact serait minimal pour le voisinage. Une liste des usages permis peut être remis à M. Campbell.

Le maire demande à M. Campbell de soumettre ses commentaires par écrit à l'administratrice du zonage.

6. Clôture

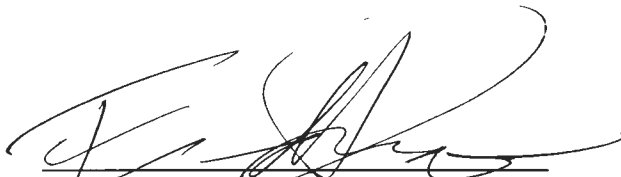
Résolution 2018-353

Proposée par: Chantal Galipeau

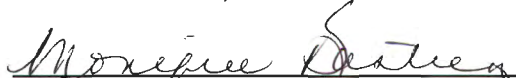
Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit levée à 20h04.

Adoptée



Fernand Dicaire, Président



Monique Bastien, Greffière par intérim